



Luxembourg, le 6 avril 2022

Analyse des mesures annoncées à l'issue de la réunion tripartite.

Le risque d'une modification structurelle de l'index

Comme nous le craignons, la réunion tripartite a été détournée par le patronat et le gouvernement qui ont fait front commun pour s'attaquer à l'index. Les représentants du patronat ont très tôt saisi l'occasion pour faire monter la mayonnaise dans les médias. La flambée des prix de l'énergie n'aura donc été qu'un écran de feu servant à masquer un assaut plus important.

Et cet assaut risque de poser les jalons d'une modification structurelle de l'index. Avec le système qui sera mis en place, le mécanisme pourrait être limité à une tranche annuelle, même si l'inflation en exigerait davantage. Pour justifier cette attaque, patronat et gouvernement se servent d'un mensonge vieux comme le monde : L'index est une mesure sociale injuste parce qu'elle récompense davantage les riches que les pauvres. Or, l'index n'est pas une mesure sociale, mais un mécanisme dont l'objectif est de protéger les salaires et les retraites contre l'inflation. Sous le couvert de la lutte des classes, le gouvernement s'attaque au pouvoir d'achat des retraités et salariés pour faire une très belle fleur à toutes les entreprises.

Certes, la coalition DP/LSAP/déi Gréng a sorti de son chapeau des mesures censées compenser la perte résultant de l'indexation reportée. Mais ces compensations sont un leurre, car c'est l'État qui les paie et les recettes de l'État proviennent à deux tiers des impôts et taxes payés par les ménages. Ce qui signifie en somme que le salarié, avec ses impôts, paie sa propre compensation - au grand plaisir du patronat. En plus, le report ou même l'abandon de tranches indiciaires provoque non seulement un déchet fiscal non négligeable, mais il entraîne également un manque à gagner pour le système social dont les recettes augmentent logiquement avec les salaires. Cela a comme conséquence directe que moins de cotisations seront payées pour la caisse des retraites, la caisse de santé et l'assurance dépendance - une perte aggravée encore à cause de la non-adaptation du plafond pour les cotisations sociales qui est calculé par rapport au salaire social minimum. S'y ajoute une stagnation du montant des allocations familiales qui sont indexées.

Les entreprises grands gagnants

Il est évident que les entreprises sont les grands gagnants de la tripartite. Le report de l'index signifie que leur bénéfice augmente de manière magique. Il est évidemment vrai que certaines entreprises souffrent actuellement en raison de l'explosion des prix de l'énergie. Et il faut les aider. En revanche, l'approche consistant à déverser des cadeaux à tous les secteurs pêle-mêle est irresponsable. Une banque est-elle autant frappée par la hausse des

prix de l'énergie qu'une PME active dans l'artisanat par exemple ? La réponse à cette question est évidente. Pourtant, dans notre exemple, c'est la banque qui bénéficiera le plus de l'aide gouvernementale. Le report voire la suppression de l'index est une mesure « arrosoir » qui ne fait aucune différence entre les activités. Nous aurions préconisé une approche plus différenciée. Amazon, qui déjà ne paie pas d'impôts au Luxembourg, sera sans doute reconnaissant.

Mais le gouvernement ne s'arrête pas à l'index pour donner un sérieux coup de pouce aux entreprises. Alors que certains salariés bénéficient d'une simple compensation de la perte de leur pouvoir d'achat, les entreprises pourront jouir d'aides pour contrer la hausse des prix de l'énergie, l'État compensera également les coûts en lien avec les quotas d'émission et un nouveau régime de garanties est mis en place. Cette courte liste est loin d'être exhaustive.

La décision d'avantager les entreprises par rapport aux salariés n'est pas neuve. En fait, le gouvernement reproduit le même schéma qu'il avait appliqué pendant la pandémie. Et cette approche jette les bases d'un nouveau système qui est à nos yeux très inquiétant. De plus en plus, la collectivité absorbe les pertes et paie pour les subventions des entreprises alors que les profits des entreprises, dopés par la manipulation de l'index, ne sont jamais inquiétés.

Scandale social et écologique

En plus d'être injustes, ces aides représentent un scandale écologique. La compensation de d'éventuelles pertes liées à la flambée des prix des quotas de gaz à effet de serre annule la raison d'être même du fameux système d'échange de quotas de gaz à effet de serre (SEQE) de l'Union européenne. Le but affiché du SEQE est d'inciter les entreprises à investir dans une production plus durable dans le cas d'une envolée des prix des quotas. Or, entre 2017 et 2020, le gouvernement avait déjà voté une loi pour compenser la hausse des quotas. Le soi-disant paquet de solidarité prévoit la reconduction de cette mesure de manière rétroactive de 2021 à 2030. Le gouvernement soutient ainsi les spéculateurs qui pourront continuer à faire s'envoler les prix de l'énergie puisqu'ils savent que le gouvernement viendra à la rescousse des entreprises. Mais cette mesure n'est pas la seule qui révèle l'absence de pensée écologique qui sous-tend le « paquet de solidarité ». La baisse du prix de l'essence, du diesel et du mazout à hauteur de 7,5 centimes par litre, financée par l'Etat, est un signal fatal. Cette aide n'est pas échelonnée de manière sociale et elle équivaut à un subventionnement massif des énergies fossiles. Et ce à un moment où les rapports du GIEC et d'autres organisations fournissent des analyses de plus en plus en sombres. Et qu'en est-il des autres produits de première nécessité dont les prix flambent actuellement ?

Le chèque énergie¹ proposé par déi Lénk aurait été une mesure permettant d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages. Ils auraient pu s'en servir selon leurs besoins. De plus, versé sous forme de complément de revenu imposable, ce chèque aurait davantage bénéficié aux ménages aux revenus modestes.

¹ <https://dei-lenk.lu/2022/03/15/energie-stop-a-la-flambee-des-prix/>

Le logement, un coup d'épée dans l'eau

Les annonces faites dans le domaine du logement ne vont pas changer la donne non plus. Elles reprennent en grande partie des mesures déjà annoncées par le gouvernement. L'augmentation des prime House ne changent ainsi rien au fait que ces primes continuent à s'adresser aux ménages disposant du pouvoir d'achat nécessaire pour procéder à une rénovation énergétique de leur logement. La réintroduction du prêt à taux zéro sous des conditions similaires à celles qui ont été à l'origine de l'échec de cette mesure (des questions parlementaires de déi Lénk avaient révélé que ce prêt n'était pratiquement pas sollicité), se soldera à nouveau par un échec cuisant. Or, la rénovation énergétique est indispensable dans un dispositif servant à lutter contre la dépendance aux énergies fossiles. L'assainissement énergétique est un pas vers plus d'efficacité énergétique. déi Lénk propose un vaste système de financement étatique² qui permettrait au plus grand nombre de procéder de manière sécurisée à une rénovation. Les communes pourraient assumer un rôle important au niveau de l'accompagnement et du conseil des citoyens désireux de rénover leur logement. Ainsi, les résidents bénéficieront de toutes les informations et d'un service taillé sur mesure.

Un gel des loyers était déjà en place du 20 mai 2020 jusqu'au 30 juin 2021. déi Lénk avait demandé une prolongation du gel au-delà du 30 juin 2021 par proposition de loi, mais le gouvernement n'en voulait pas en prétextant la fin de la pandémie. Nous sommes bien sûr en faveur de cette mesure, mais elle aurait intervenir dès juin 2021.

Les bailleurs désireux d'adapter leurs loyers ont eu la possibilité de le faire durant les neuf derniers mois. On ignore pourtant l'envergure de ces augmentations. Les seuls chiffres dont on dispose concernent l'évolution des loyers pour des nouvelles locations entre le 3ème trimestre 2020 et le 3ème trimestre 2021.³ Les loyers d'appartements ont augmenté de 2,2% et ceux des maisons de 3%. Cette évolution ne suit pas l'explosion des prix à la vente (+13,4%), mais dépassent pourtant largement l'évolution des revenus des ménages pour cette période qui se situait à +1,8% entre 2010 et 2020.⁴

L'évolution des loyers n'est d'ailleurs que partiellement prise en compte par l'index. Et, selon le LISER (Luxembourg Institute of socio-economic research) expliqué que le niveau des loyers n'est pas forcément très parlant et qu'il faudrait considérer le loyer moyen par mètre carré qui est en forte hausse. Cela s'expliquerait par la part importante de studios (30-40m²) mis en location à des loyers extrêmement élevés à des personnes seules.

LSAP et déi Gréng à la botte du DP

On doit constater que ce "paquet de solidarité" porte bien mal son nom. Non qu'il n'y ait pas de solidarité, mais il s'agit d'une solidarité à sens unique. Les salariés et retraités sont solidaires avec les entreprises. S'y ajoute que ce cadeau de pâques anticipé pour les entreprises ne comporte ni d'éléments sociaux, ni d'éléments écologiques. Ce paquet porte clairement la signature du DP. déi Gréng et le LSAP ont tout accepté. Il est donc évident que

² <https://dei-lenk.lu/2021/11/24/environnement-energie-et-logement-pour-un-assainissement-energetique-a-portee-de-tous/>

³ Chiffres récents du Liser présentés en Commission du Logement en date du xx mars 2022. Les chiffres pour le 4ème trimestre 2021 confirmeraient cette tendance.

⁴ Panorama Social 2021: https://www.csl.lu/wp-content/uploads/2021/04/panorama_social_2021_version_web.pdf

les syndicats n'avaient aucun allié durant ses négociations qui devaient aboutir à un démantèlement social honteux et, par conséquent, à une trahison sans vergogne du salariat par le gouvernement.